

betalguine® PCH

ENGRAIS FOLIARE ORGANOMINERAL " ADDITIF AU ENGRAIS " PH neutre

Emploi : Céréales d'automne : 11 en novembre, 21¹ no. 21² no. 21³ no. Céréales de printemps : 21¹ no. 21² no. 21³ no. Maïs grain et ensilage : 51 à 6 feuilles. Prairie naturelle et artificielle : 0,6l en novembre, 3l en février et 0,6l à chaque coupe ou pâture. Pommes de terre : 0,8l 3 sem. après plantation, début tubérisation 3l 12 jours après 1,6l, 12 jours après encore 1,6l. Oléagineux d'hiver et printemps (colza, féverole, etc..) hiver 0,6l en novembre, 3l en février, 1,4l en croissance tige, printemps : 3,3 sem. après le semis et 3l en croissance de la tige. Betteraves sucrières et fourragères : 2l en post semis, 1l 10 sem. après le semis, 1l 12 sem. après le semis. Ces dosages sont donnés par hectare.

SELON LES BESOINS DE LA CULTURE

Selon les besoins de la culture, la dose varie de 0,3 litre à 6 litres par passage. Dans tous les cas veuillez contacter notre service technique 079 732 21 09

La dose maximum de 7 litres par hectare et par an ne doit pas être dépassée.

betalguine® PCH n'a pas de problème de miscibilité connue.

betalguine® PCH est un engrais foliaire liquide en suspension dans l'eau.

COMPOSITION : symbiose d'éléments actifs issus de la mer (algues marines et autres)

La force de la Nature : symbiose de la mer

BETALGUINE
MICROFINÉE

GEODYNAMIE NATURELLE APPLIQUÉE

POTENTIALITE ORGANO MINERALE ET VEGETALE

RESSOURCE ET BIODIVERSITE
BIOLOGIQUE MOLECULAIRE

EXTRACTION
(REGENERATION)

TONIFIANT SPECIFIQUE

PHYLLOTOXIE
"REVALORISANT FOLIARE"

BETALGUINE

Ac	Ni	Ce	Pr	Sm	Eu	Gd	Yb	Lu	Y	Sc	Ti	V	Cr	Mn	Fe	Co	Ni	Cu	Zn	Ga	Ge	As	Se	Br	Kr	Rb	Sr	Zr	Nb	Mo	Tc	Ru	Rh	Pd	Ag	Cd	In	Sn	Pb	Bi	Po	At	Tl	Pb	Bi	Po	At	Tl					
Al	Si	P	S	Cl	Ar	K	Ca	Sc	Ti	V	Cr	Mn	Fe	Co	Ni	Cu	Zn	Ga	Ge	As	Se	Br	Kr	Rb	Sr	Zr	Nb	Mo	Tc	Ru	Rh	Pd	Ag	Cd	In	Sn	Pb	Bi	Po	At	Tl	Pb	Bi	Po	At	Tl							
Li	Be	B	C	N	O	F	Ne	Na	Mg	Al	Si	P	S	Cl	Ar	K	Ca	Sc	Ti	V	Cr	Mn	Fe	Co	Ni	Cu	Zn	Ga	Ge	As	Se	Br	Kr	Rb	Sr	Zr	Nb	Mo	Tc	Ru	Rh	Pd	Ag	Cd	In	Sn	Pb	Bi	Po	At	Tl		
H	He	Li	Be	B	C	N	O	F	Ne	Na	Mg	Al	Si	P	S	Cl	Ar	K	Ca	Sc	Ti	V	Cr	Mn	Fe	Co	Ni	Cu	Zn	Ga	Ge	As	Se	Br	Kr	Rb	Sr	Zr	Nb	Mo	Tc	Ru	Rh	Pd	Ag	Cd	In	Sn	Pb	Bi	Po	At	Tl

SECURITE

betalguine® PCH respecte l'environnement et ne présente aucun risque tant pour le règne animal que végétal. Si le produit est périmé simplement le vider dans le compost ou ramassage des déchets verts et l'emballage aux ordures. (Inscrit dans la liste Suisse des intrants en agriculture biologique).

Ordonnance sur les substances : annexes 4-5, chiffre 231, alinéa 2 et ch. 33, al. 1. (Ce produit risque, s'il n'est pas utilisé de manière appropriée, de porter atteinte à la fertilité du sol, à l'état des eaux et à l'air et de nuire à la qualité des plantes. Il ne doit pas être appliqué ni dans les zones protégées selon le droit fédéral ou cantonal concernant la protection de la nature (tant que les prescriptions ou conventions déterminantes n'indiquent autre chose), ni dans les roselières et les marais hors des zones protégées, ni dans les haies, les bosquets, les eaux superficielles et sur une bande de 3 m de large le long de ces trois éléments-ci, ainsi que dans la zone S1 (zone de captage) des zones de protection des eaux souterraines.)

SE CONSERVE 12 MOIS DANS SON EMBALLAGE D'ORIGINE DEPUIS LA DATE DE FABRICATION.

DATE DE FABRICATION :
Numéro de lot :

PRESENTATION : volume net : 5 Litres ou 10 Litres,
N° Fr 70.526.01, N° CH 311303
COMPTOIR COMMERCIAL
PORT : 079 750 35 18
TEL : 032 426 80 50
FAX : 032 426 80 51